



Direction Générale des Services

Direction de l'Environnement

DE-Direction

Affaire suivie par : C. Reydel
Poste: 84-02

2012-CP-4380

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 novembre 2012

**POLITIQUE A04 AMÉLIORER LES GRANDS
ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX**

**DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES
ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS 2012-2014
SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE CHAVENAY, EMANCÉ,
LIMAY, LOUVECIENNES, NEAUPHLETTE ET VAUX SUR SEINE**

Politique : Améliorer les grands équilibres environnementaux		
Secteur : Optimiser la gestion de l'énergie sur le territoire		
Programme : Climat, Energie et Innovation		
Données financières	APS	CP 2012
Montant actuel	2 500 000 €	217 483 €
Montant déjà engagé	304 195 €	135 953 €
Montant disponible	2 195 805 €	81 530 €
Montant réservé pour ce rapport	130 463 €	81 530 €

AP	Réalisé antérieur à 2012	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
2 500 000	75 791	217 483	141 451	0	0	0	0	2 065 275

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions à 6 communes au titre du dispositif d'aide à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics. Ce programme s'inscrit dans l'objectif d'optimisation de la gestion de l'énergie sur le territoire (secteur d'intervention A0402). L'ensemble des projets présentés dans ce rapport, concernent le volet dédié aux travaux d'investissement sur des bâtiments publics (volet 1). Les 6 projets concernés portent sur un montant total de subventions de 130 463 €.

Dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics adopté par délibération du Conseil général du 25 novembre 2011, les opérations subventionnables concernent :

- les travaux d'investissement sur des bâtiments publics (premier volet) ;
- les travaux de résorption des préfabriqués scolaires et périscolaires (deuxième volet).

Les projets éligibles doivent concerner des travaux d'investissement sur des bâtiments publics visant une meilleure efficacité énergétique, notamment par la réduction de la consommation énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Pour mémoire, celui-ci est mobilisable pour les communes et les groupements de communes des Yvelines menant des travaux comprenant une à trois opérations, sur un ou plusieurs bâtiments, au taux de 50% des travaux par collectivité et par an, dans la limite d'un plafond de dépense subventionnable de 50 000 € HT par an.

Il vous est proposé d'examiner les 6 dossiers suivants, dans le cadre du premier volet :

Présentation des dossiers :

- la commune de Chavenay souhaite isoler les combles du groupe scolaire communal. Le coût total de ce projet s'élève à 107 138 €. Le montant de la subvention proposé s'élève à 25 000 €.
- la commune d'Emancé souhaite remplacer la chaudière du groupe Mairie-Ecole. Le coût total de ce projet s'élève à 10 925 €. Le montant de la subvention proposé s'élève à 5 463 €. Cette subvention viendrait s'ajouter à l'aide de 4 470 € octroyée par le Département, lors de la Commission permanente du 6 juillet dernier, respectant ainsi le plafond de 25 000 € par an et par collectivité pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- la commune de Limay souhaite remplacer la chaudière au fioul du centre de loisirs Edouard Fosse par une chaudière à pellets. Le coût total de ce projet s'élève à 236 330 €. Le montant de la subvention proposé s'élève à 25 000 €.
- la commune de Louveciennes souhaite remplacer une des chaudières à gaz du groupe scolaire des Soudanes et changer les fenêtres de 3 classes de l'école maternelle Emmanuel Frémiet. Le coût total de ce projet s'élève à 59 190 €. Le montant de la subvention proposé s'élève à 25 000 €.
- la commune de Neauphlette souhaite changer les fenêtres et isoler les murs et le plafond de sa salle polyvalente communale. Le coût total de ce projet s'élève à 68 045 €. Le montant de subvention proposé s'élève à 25 000 €.
- la commune de Vaux-sur-Seine souhaite réaliser des travaux de réfection de la toiture de l'espace Marcelle Cuhe. Le coût total de ce projet s'élève à 70 555 €. Le montant de la subvention proposé s'élève à 25 000 €.

Les économies attendues pour l'ensemble de ces opérations représentent 525 037 kWh chaque année. Elles représentent une économie moyenne de 23 % par rapport à la consommation annuelle des bâtiments concernés. L'ensemble des améliorations proposées permettra une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 172 tonnes équivalent CO₂ par an, soit l'équivalent de 172 allers-retours Paris New-York en avion.

**Récapitulatif des subventions proposées au titre de l'amélioration
des performances énergétiques des bâtiments publics (volet 1)**

Commune	Travaux	Economie énergétique envisagée annuellement	Economie financière envisagée annuellement	Montant des travaux HT liés à l'amélioration des performances énergétiques	Dépense subventionnable plafonnée à 50 000 € HT par an par collectivité	Subvention proposée (taux 50 %)
Chavenay	Isolation des combles du groupe scolaire communal	Environ 62 956 kWh soit 24 % Expert : Energies Solidaires	3 463 €	107 138 €	50 000 €	25 000 €
Emancé	Remplacement de la chaudière du groupe Mairie- Ecole	Environ 9 690 kWh soit 15 % Expert : ALEC SQY	1 164 €	10 925 €	5 463 €	5 463 €
Limay	Remplacement de la chaufferie du centre de loisirs Edouard Fosse	Environ 62 800 kWh soit 25 % Expert : 2 C Architectes	7 250 €	236 330 €	50 000 €	25 000 €
Louveciennes	Remplacement d'une chaudière du groupe scolaire des Soudanes Changement des fenêtres de 3 classes de la maternelle Emmanuel Frémiet	Environ 364 262 kWh soit 35 % Expert : Prévention Consultants	27 455 €	59 190 €	50 000 €	25 000 €
Neauphlette	Changement des menuiseries Isolation des murs extérieurs Isolation des plafonds de la salle polyvalente communale	Environ 27 474 kWh soit 26 % Expert : ATIC Architectes	7 047€	68 045 €	50 000 €	25 000 €
Vaux-sur-Seine	Réfection de la toiture de l'espace Marcelle Cuche	Environ 25 329 kWh soit 13 % Expert : Energies Solidaires	1 516 €	70 555 €	50 000 €	25 000 €
TOTAL		525 037 kWh	47 895 €	552 183 €		130 463 €

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :